

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des Consignes de Navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité.

PLANEURS WASSMER TYPE WA26 ET WA28

EMBOUT ARRIERE A DEMONTAGE RAPIDE DE LA BIELLE
DE COMMANDE DE PROFONDEUR

Concerne les appareils WA26 et WA28 tous modèles et tous numéros de série.

- 1°) - Dès que possible après l'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité et en tous cas avant le 1er Novembre 1978, effectuer un examen de l'embout de bielle de profondeur pour déterminer si le poussoir du verrou est vertical (type 1) ou poussoir latéral à gauche (type 2).
 - l'embout du type 2 est satisfaisant.
 - l'embout du type 1 ne l'étant pas, la bielle doit être changée au profit d'un ensemble neuf référence WA26 P. 27-04.
- 2°) - Après échange de la bielle, vérifier et éventuellement corriger les débitements de la gouverne de profondeur.
- 3°) - Porter mention de l'exécution des travaux sur le livret planeur.

Cf. : Bulletin Service n° 03 ISSOIRE AVIATION

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 16 AOUT 1978

Date : 9/8/1978

Matériel : PLANEURS WASSMER
TYPE WA26 ET WA28

Référence : 78-142-(A)